



Document à conserver

# D I C R I M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



## Betton

Les bons  
réflexes  
à adopter



# ÉDITO

*En septembre dernier, la commune de Betton a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde**. Ce maillon local de la sécurité civile organise la sauvegarde des personnes. Cet outil d'aide à la gestion d'un événement recense l'ensemble des risques sur le territoire de la ville et les moyens communaux pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout événement majeur. Il concerne l'ensemble des services communaux et prévoit l'organisation interne de la collectivité et la coordination avec les services de l'État.*



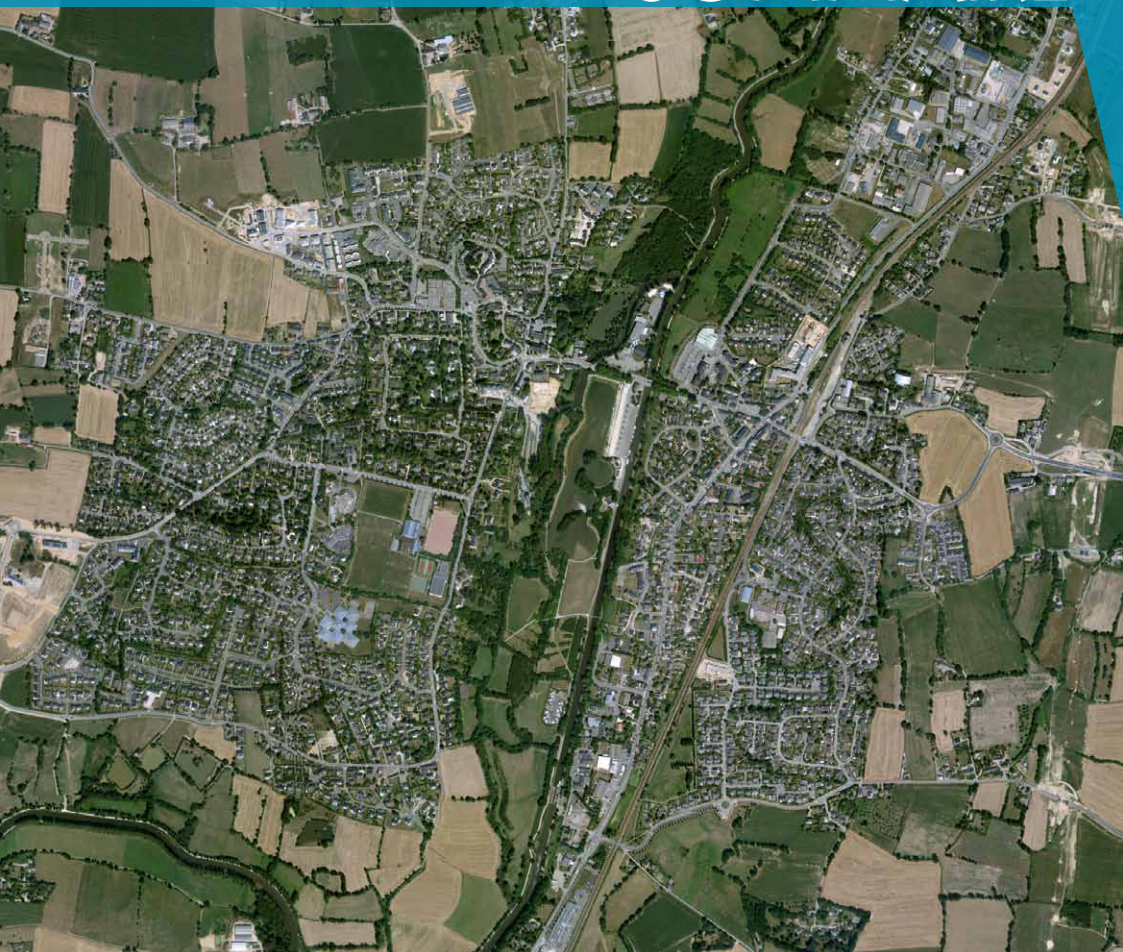
*Parallèlement à l'élaboration de ce Plan et conformément à l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987, **ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** vous est distribué dans le cadre d'une information préventive. **Il a pour objectif de vous sensibiliser aux risques existants et de vous informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.***

*Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant d'importants dommages humains, économiques et environnementaux. Il se distingue par sa gravité et son caractère exceptionnel.*

*On distingue trois types de risques majeurs à Betton :*

- **les risques naturels** : les inondations, les tempêtes, le grand froid, les feux de forêt et les séismes.*
- **les risques technologiques** : le transport de matières dangereuses et le risque industriel.*
- **les risques sanitaires** : la pandémie et la canicule.*

**Ces risques sont certes rares mais ils peuvent exister. Ne négligez pas ces informations, peut-être un jour vous seront-elles utiles. Nous vous conseillons donc de prendre connaissance de ce document et de le conserver.**



## **Les signaux d'alerte et les conduites à tenir** ..... 4-5

### **Les risques naturels**

Les inondations .....	6-7
Les tempêtes.....	8
Le grand froid .....	9
Les feux de forêt .....	10
Le risque sismique .....	11

### **Les risques technologiques**

Le transport de matières dangereuses .....	12
Le risque industriel.....	13

### **Les risques sanitaires**

La pandémie .....	14
La canicule .....	15

# LES SIGNAUX D'ALERTE ET

L'alerte de la population incombe au Maire.

Elle peut être actuellement donnée soit par :

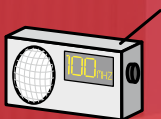
- les médias classiques (télévision, radio et presse)
- des véhicules munis de haut-parleurs
- le site internet
- un e-mail à partir d'une liste de diffusion (il est possible de s'inscrire auprès de la Mairie)
- un message déposé dans les boîtes aux lettres
- une visite à domicile

**Quelle que soit la menace, l'alerte doit susciter les réflexes suivants :**

## **AVANT**

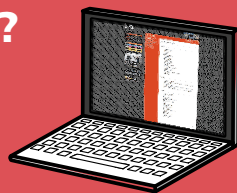
- ▶ **Prévoyez les équipements minimums** : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.
- ▶ **Informez-vous en Mairie** des risques sur la commune.
- ▶ **Discutez** en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient.
- ▶ **Participez aux simulations.**

## **Comment s'informer ?**



### **Liste des radios conventionnées**

France Inter GO : 1852 m  
France Inter FM : 93.5 Mhz  
France Bleu Armorique :  
103.1 Mhz



### **Les sites internet de référence**

[www.betton.fr](http://www.betton.fr)  
[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)  
[www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

# LES CONDUITES À TENIR

## PENDANT

- ▶ **Ne restez pas dans la rue** (à l'endroit le plus exposé).
- ▶ **Confiner-vous dans un local clos et calfeutrez-vous** (portes et fenêtres fermées).
- ▶ **Informez-vous** en écoutant la radio. Les premières consignes seront données par Radio France.
- ▶ **Ne téléphonez pas**, laissez les réseaux libres pour les secours.
- ▶ **Informez le groupe** dont vous êtes responsable.
- ▶ **Ne fumez pas, évitez flamme et étincelles.**
- ▶ **N'allez pas chercher les enfants à l'école.** Ils sont mis à l'abri par le personnel de l'établissement scolaire.

## APRÈS

- ▶ **Informez-vous** : écoutez la radio et respectez les consignes données par les autorités.
- ▶ **Informez les autorités** de tout danger observé.
- ▶ **Apportez une première aide** aux voisins et pensez aux personnes âgées et handicapées.
- ▶ **Mettez-vous à la disposition des secours.**
- ▶ **Évaluez** les dégâts et les points dangereux pour vous en éloigner.



## Numéros d'urgence

Sapeurs pompiers : **18** ou **112**

SAMU : **15**

Urgences sociales : **115**

Gendarmerie Nationale :  
**17** ou **02 99 55 85 38**

Mairie de Betton :  
**02 99 55 81 01**

Police Municipale :  
**02 99 55 05 47**

Préfecture : **0821 80 30 35**

Météo France : **32 50**  
ou **08 99 71 02 35**

ERDF : **0810 333 035**

GRDF : **0800 473 333**

### Les bons réflexes

En situation de danger ou si vous êtes témoin d'un accident, il est fondamental de donner l'alerte. Elle permet l'envoi rapide des moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux.

### Que dire ?

- ▶ L'adresse précise du lieu du sinistre.
- ▶ Les circonstances du sinistre.
- ▶ Ce que vous constatez.
- ▶ Le nombre et l'état des victimes.
- ▶ S'il y a un danger supplémentaire éventuel.
- ▶ Le numéro de téléphone à partir duquel vous appelez.

# LES INONDATIONS



Les inondations qui affectent la commune de Betton surviennent principalement en période hivernale et sont caractérisées par les crues de type fluvial de la rivière l'Ille et de son affluent l'Illet.

## Que faut-il faire face à ce risque ?

### AVANT

#### Avant la montée des eaux

- Informez-vous en Mairie sur les risques et leur localisation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques, les produits flottants...

#### À l'annonce de la montée des eaux

- Coupez vos compteurs électriques et de gaz.
- Surélevez les meubles du rez-de-chaussée.
- Fermez et bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'arrivée des eaux et limiter les dégâts.
- Montez à l'étage avec de l'eau potable, des vivres, vos papiers d'identité, une radio à piles, une lampe de poche, des piles de rechange, des vêtements chauds et vos médicaments.
- Conduisez les animaux d'élevage sur les hauteurs.
- Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.



## PENDANT

- ▶ Ne téléphonez plus, libérez les lignes pour les secours.
- ▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège. Ils sont mis à l'abri par le personnel de l'établissement scolaire.
- ▶ Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille. Vous risqueriez de vous mettre en danger.
- ▶ Écoutez la radio pour vous informer et connaître les consignes à suivre.
- ▶ Dans le cas d'un orage violent, mettez à l'abri ce qui pourrait être emporté par le ruissellement.

## À l'annonce de l'ordre d'évacuation

- ▶ Ne paniquez pas et quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements chauds, vos médicaments et de l'argent.
- ▶ Empruntez les itinéraires d'évacuation qui seront indiqués.
- ▶ Si vous n'êtes pas en danger, aidez vos voisins et en priorité, les personnes âgées ou handicapées et les familles ayant de jeunes enfants.
- ▶ Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie.

## APRÈS

- ▶ Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (installations sèches) et assurez-vous en Mairie que l'eau du robinet est potable.
- ▶ Aérez, désinfectez et chauffez dès que possible.
- ▶ Faites l'inventaire de vos dommages éventuels et préparez vos dossiers d'assurance. Informez la Mairie des dégâts subis.



**Ne traversez jamais une zone inondée ni à pied, ni en voiture.**

## L'action de prévention de la commune

La prévention de ce risque passe par la maîtrise de l'aménagement du territoire. La commune est couverte par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de la Vilaine en région rennaise, Ille et Illet, approuvé le 10 décembre 2007. Le PPRI est un document d'urbanisme annexé au Plan Local d'Urbanisme de Betton.



*Risques de crues dans le secteur nord de Betton*



*Risques de crues dans le secteur sud de Betton*

## Mesures de prévention

- ▶ Entretien des cours d'eau.
- ▶ Entretien du paysage agricole.
- ▶ Réalisation de fossés et busages.
- ▶ Création d'une vingtaine de bassins tampons.

La région Bretagne est exposée aux tempêtes qui pour certaines peuvent avoir des conséquences tragiques. Les effets dévastateurs de la tempête du 26 décembre 1999 sont encore inscrits dans la mémoire collective.

## Que faut-il faire face à ce risque ?

### AVANT

- › Rentrez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.
- › Gagnez un abri en dur. Rentrez le bétail et le matériel.
- › Arrêtez les chantiers, rassemblez le personnel, mettez les grues en girouette.
- › Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture.
- › Ayez en votre possession un transistor à pile.
- › Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- › Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

### PENDANT

- › Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios...) et des consignes des autorités.
- › Évitez tout déplacement. Si vous devez absolument vous déplacer en voiture, roulez lentement.

### APRÈS

- › N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.

## Alertes de Météo France

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (6h et 16h) par Météo France, à des horaires compatibles avec une diffusion efficace par les services de sécurité et les médias. Aux alertes définies par quatre couleurs, correspondent des phénomènes météorologiques attendus et des conseils de comportements adaptés.

Un pictogramme précise le type de phénomène prévu (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, grand froid...).





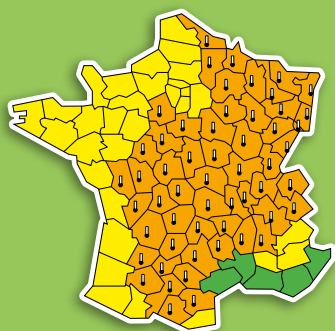
Il s'agit d'un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Il dure au moins deux jours.



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid et au vent ainsi que les sorties le soir et la nuit.
- ▶ Habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les mains. Ne gardez pas de vêtements humides.
- ▶ De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude (évituez l'alcool).
- ▶ Évitez les efforts brusques.
- ▶ Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- ▶ Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour.
- ▶ Vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage. Les pièces ne doivent pas être surchauffées et doivent conserver une hygrométrie raisonnable.
- ▶ Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation. Emmenez des boissons chaudes, des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels et votre téléphone portable chargé.
- ▶ Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.
- ▶ Ne montez pas ou ne glissez pas sur la surface gelée des étangs, canaux et autres retenues d'eau.

## L'action des pouvoirs publics

Le Plan Grand Froid a pour but d'organiser l'ensemble des moyens nécessaires pour permettre une mise à l'abri de toutes les personnes en situation de fragilité : personne âgée, handicapée, malade, avec des enfants ou vivant dans un logement non chauffé ou mal chauffé, sans domicile fixe. Comme pour les autres plans préfectoraux, la Mairie a un rôle de relais local. Lors de tels épisodes, la Collectivité met en place des moyens techniques et humains : plan de salage de la voirie, l'achat de matériel (lame de déneigement, saleuse), sel de déneigement mis à disposition...



- Vert : pas de vigilance particulière.
- Jaune : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux.
- Orange : vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.
- Rouge : vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Exemple de carte « vigilance météorologique » éditée par Météo France lors de la vague de froid de février 2012

Le feu a besoin de trois conditions pour se déclencher et progresser :

- une source de chaleur (flamme, étincelles) dont l'origine est souvent liée à une imprudence humaine (cigarette, barbecue...), un accident ou un acte de malveillance,
- un facteur de propagation (le vent active la combustion),
- un combustible (végétation), sachant que les risques de feu sont davantage liés à l'état de la forêt (entretien, relief, densité, sécheresse) qu'aux essences forestières (feuillus, conifères...).

## Que faut-il faire face à ce risque ?

### AVANT

- ▶ Abritez ou isolez les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion.
- ▶ Fermez les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison.
- ▶ N'évacuez les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers afin de choisir le moment opportun.

### PENDANT

Si le feu vous surprend

- ▶ Réfugiez-vous dans l'habitation.
- ▶ Abritez ou isolez les véhicules.
- ▶ Calfeutrez les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées.
- ▶ Ne quittez pas votre maison.

Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :

- ▶ Recherchez un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation.
- ▶ En véhicule, recherchez un espace dégagé et restez à l'intérieur car l'habitacle vous protégera au moment du passage des flammes.

### APRÈS

- ▶ Éteignez les foyers résiduels.
- ▶ Ne sortez pas sans une tenue adaptée pour vous protéger.
- ▶ Inspectez la maison soigneusement.
- ▶ Arrosez les parties encore fumantes et la végétation alentour.

En aucun cas, vous ne devez vous approcher d'un feu de forêt.

## Où se situent ces risques ?

La zone exposée à Betton est située entre la RD 97 et la lisière de forêt, soit 45 habitations dont deux centres équestres et une fourrière animale.



Provoqué par le glissement des plaques, un séisme se traduit en surface par des vibrations du sol. L'importance d'un séisme se traduit par sa magnitude (l'énergie libérée par le séisme est mesurée sur l'échelle ouverte de Richter) et son intensité. Celle-ci indique les effets et dommages d'un séisme dans un lieu donné. Il s'agit d'une appréciation.



## Que faut-il faire face à ce risque ?

### AVANT

Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est vraiment fiable actuellement.

▶ Ayez en votre possession un transistor à pile.

### PENDANT

▶ Prenez garde aux chutes d'objets.

▶ Dans la rue, éloignez-vous des constructions.

▶ À l'intérieur, abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur. Éloignez-vous des fenêtres.

▶ Ne fuyez pas pendant la secousse : les chutes d'objets (meubles, débris...) sont dangereuses.

▶ Au volant, restez dans votre véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

### APRÈS

▶ Écoutez France Bleu Armorique FM 103.1 Mhz ou France Inter GO 1852 m pour connaître les consignes à suivre.

▶ Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. N'allumez pas de feux et ne fumez pas (risque d'explosion). En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes et prévenez les autorités.

▶ Évacuez l'immeuble sans utiliser les ascenseurs.

▶ Dirigez-vous vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets. Marchez au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber.

▶ Ne téléphonez pas.

▶ Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.

### À savoir

L'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone 2 (aléa faible).

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011).

# LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

les risques technologiques



Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire ou par les canalisations. Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Ces produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs.

## Les principaux dangers

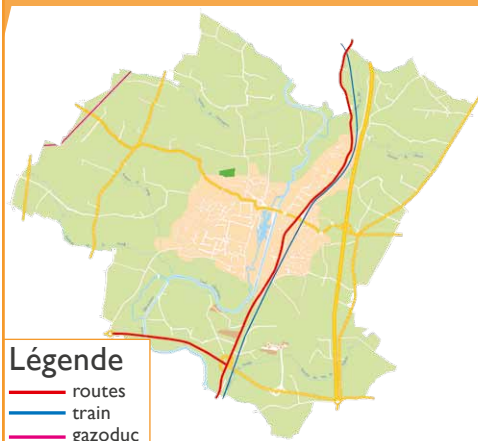
- ▶ L'explosion, occasionnée par un choc avec étincelles, suite à un mélange de produits.
- ▶ L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite...
- ▶ La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux.

## La prévention

La prévention de ce risque s'effectue essentiellement au travers de la réglementation rigoureuse qui encadre cette activité (conditions de circulation et de stationnement, formation des chauffeurs, conditionnement des produits et équipement des véhicules...).

## Betton est concerné par :


- **les axes routiers** de la commune en particulier les RD 175, RD 29, RD 82. Mais tous les axes routiers de la commune sont potentiellement intéressés, soit par des flux de transit, soit par des flux de desserte (des industries, d'une station service...).
- **la voie ferrée** Rennes - St Malo.
- **le gazoduc.**



Carte des risques liés au transport de matières dangereuses

# LE RISQUE INDUSTRIEL

les risques technologiques



Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et ayant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

## Que faut-il faire face à ce risque ?

### AVANT

- ▶ Prenez connaissance des risques et des consignes.
- ▶ Disposez d'un poste de radio à piles.
- ▶ Ayez à portée de main du matériel de confinement (adhésif...).

### Si vous êtes témoin d'un accident

- ▶ Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (chiffres situés dans des rectangles orange à l'avant et à l'arrière du véhicule).

### PENDANT

- ▶ Mettez-vous prioritairement à l'abri dans un bâtiment.
- ▶ Confinez-vous. Bouchez toutes les entrées d'air. Arrêtez la ventilation et éloignez-vous des portes et fenêtres.
- ▶ Ne fumez pas, rapprochez-vous d'un point d'eau.
- ▶ Coupez le gaz et l'électricité.
- ▶ Écoutez la radio pour connaître les consignes.
- ▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par l'équipe enseignante.
- ▶ Ne téléphonez pas.
- ▶ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie.
- ▶ Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez-vous.
- ▶ Ne sortez que sur ordre d'évacuation ou en fin d'alerte.

### APRÈS


- ▶ Apportez une première aide aux voisins (personnes âgées et handicapées).
- ▶ Mettez-vous à la disposition des secours.
- ▶ Aérez les locaux à la fin de l'alerte diffusée.
- ▶ Informez les autorités de tout danger persistant.

### À savoir

Les installations les plus surveillées sont soumises à un régime d'autorisation avec servitude d'utilité publique, elles sont dites « SEVESO ».

À Betton, aucune installation n'est classée « SEVESO ». En revanche, la commune compte des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Il s'agit de la déchetterie située à la Noë Huet (gérée par Rennes Métropole), de la S.A. Chenil Service et de la centrale de production de béton Cémex.



Une pandémie est une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population et présente sur une large zone géographique. Le Ministère de la Santé met régulièrement à jour un **Plan national de prévention et de lutte contre la « pandémie grippale »**.

Le Maire peut prendre toutes les mesures destinées à prévenir et faire cesser les pandémies dans le cadre de ses pouvoirs de police. Il peut par exemple interdire les manifestations et rassemblements.

## Que faut-il faire face à ce risque ?

- ▶ Lavez-vous les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes.
- ▶ Lorsque vous éternuez ou tousssez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou avec un mouchoir en papier.
- ▶ Jetez vos mouchoirs dans une poubelle, puis lavez-vous les mains.
- ▶ En cas de symptômes décrits par les autorités, contactez votre médecin traitant.
- ▶ En cas de contagion avérée, portez un masque en permanence afin de ne pas contaminer votre entourage.



**Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé de la localisation du centre de vaccination le plus proche de votre domicile.**



La canicule correspond à trois jours consécutifs de chaleur le jour et la nuit, avec des températures supérieures à des seuils de référence établis pour chaque département.

## Alerte et planification

Le Plan canicule compte trois niveaux :

- ▶ Le niveau de **veille saisonnière** (à périodicité annuelle obligatoire du 1<sup>er</sup> juin au 31 août).
- ▶ Le niveau de **mise en garde et d'actions (MIGA)**, lorsqu'une vague de chaleur est prévue ou en cours. Il rappelle à la population les actions de mise en garde à mettre en œuvre individuellement. Une série d'actions préventives est préconisée par les services publics, en fonction de l'intensité et de la durée du phénomène.
- ▶ Le niveau de **mobilisation maximale**, si la canicule a des conséquences qui dépassent le champ sanitaire.

En Ille-et-Vilaine, les seuils de déclenchement du niveau 2 (MIGA) sont des prévisions de températures supérieures à **34°C** en journée et **19°C** la nuit sur une période de 3 jours consécutifs.

Sur le modèle des événements climatiques (tempêtes, grand froid...), une carte de vigilance à quatre niveaux est élaborée deux fois par jour par Météo France.

## Que faut-il faire face à ce risque ?

- ▶ Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se signaler auprès de la Mairie.
- ▶ Buvez régulièrement et mangez normalement (en évitant l'alcool).
- ▶ Rafraîchissez-vous (mouillez votre peau).
- ▶ Évitez les efforts physiques.
- ▶ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et dans la mesure du possible, restez dans des endroits frais ou climatisés.
- ▶ En cas d'obligation de sortie, ne restez pas en plein soleil.
- ▶ Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (volets clos).
- ▶ Soyez vigilant pour votre entourage (enfants, collègues, personnes âgées...) et prenez des nouvelles.

### À savoir

La collectivité de Betton a établi son plan canicule. Celui-ci contient un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées se considérant comme particulièrement exposées aux effets de la canicule. Sa mise à jour est annuelle et se base sur une inscription volontaire auprès du CCAS : 02 99 55 81 01.



# Numéros d'urgence

Sapeurs pompiers : **18** ou **112**

SAMU : **15**

Urgences sociales : **115**

Gendarmerie Nationale : **17**  
ou **02 99 55 85 38**

Mairie de Betton : **02 99 55 81 01**

Police Municipale : **02 99 55 05 47**

Préfecture : **0821 80 30 35**

Météo France : **32 50**  
ou **08 99 71 02 35**

ERDF : **0810 333 035**

GRDF : **0800 473 333**